



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24114591

le,

Déposé / Reçu le

22 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
trancophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0713 441 235**

Nom

(en entier) : **AJR Advisory Brussels**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Boulevard de Waterloo 92, Boîte 4, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Déplacement du siège

1/ Déplacement du siège

Le directeur décide que le siège social de la société sera transféré du Boulevard de Waterloo 92 boîte 4, 1000 Bruxelles à la Rue du Congrès 35, 1000 Bruxelles, à compter du 30/05/2024.

2/ Procuration à BV Crowe Spark Accountants en Belastingadviseurs

L'organe administratif donne procuration à BV Crowe Spark Accountants en Belastingadviseurs, personne morale dont le siège social est situé à 2610 Anvers, Sneeuwbeslaan 14, RPR Enterprise Court Antwerp, Antwerp Division, connue à la BCE sous le numéro 0466.871.391, et à ses représentants, pour une durée indéterminée et jusqu'à la révocation expresse, en ce qui concerne les actions nécessaires à l'exécution et au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Le tout avec la possibilité d'agir seul et avec droit de substitution, d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire des déclarations et de signer des documents, ou de représenter en matière de TVA, Impôts, Douanes et accises, Sabam, Juste rémunération, Autorités communales, la Province, l'ONSS, le Moniteur belge, les Guichets économiques, la Banque-Carrefour des Entreprises, les Fonds sociaux, Caisses de pension, fournisseurs, clients, BNB, banques, secrétariat social, registre UBO, eStox, départements et ministères de toute nature, y compris les registres de tous types de cours, cours et tribunaux nationaux et internationaux.

Pour la publication des résolutions de cette assemblée, Peter Empsten, Tom Zajtmann ou Bart Apers, administrateurs de BV Crowe Spark Accountants en Belastingadviseurs, individuellement ou à plusieurs ou tous agissant ensemble, signeront.

Cette décision est prise à la majorité suivante : l'unanimité.

BV Crowe Spark Accountants en Belastingadviseurs
Représentée par Tom Zajtmann
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2024 - Annexes du Moniteur belge